

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/01/2025 - 1588 - 2019 B 01404 - 851 766 121 - 2GMB

31 JAN. 2025

AS 84

**Bilan**

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 857	1 483	4 374	538
Immob. en cours / Avances & acomptes	10 000		10 000	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	2 500		2 500	77 508
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>18 357</b>	<b>1 483</b>	<b>16 874</b>	<b>78 046</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				11 367
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 543		3 543	790
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	692 670		692 670	20 816
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>696 213</b>		<b>696 213</b>	<b>32 973</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>714 571</b>	<b>1 483</b>	<b>713 088</b>	<b>111 019</b>

**Bilan**

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	750	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 609	
Report à nouveau	-325 000	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>866 592</b>	<b>19 359</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>568 451</b>	<b>26 859</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<b>Emprunts</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	12 425	71 866
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 640	3 755
<b>Personnel</b>		
<b>Organismes sociaux</b>		
<b>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</b>	29 072	3 416
<b>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</b>		5 123
<b>Etat, Obligations cautionnées</b>		
<b>Autres dettes fiscales et sociales</b>	97 500	
Dettes fiscales et sociales	126 572	8 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>144 637</b>	<b>84 160</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>713 088</b>	<b>111 019</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2GMB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 713 088 EURO  
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 866 592 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable générale applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

## Règles et méthodes comptables

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Frais d'émission des emprunts Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 101	4 757		5 857
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		10 000		10 000
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 101</b>	<b>14 757</b>		<b>15 857</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	77 508		75 008	2 500
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>77 508</b>		<b>75 008</b>	<b>2 500</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>78 609</b>	<b>14 757</b>	<b>75 008</b>	<b>18 357</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 757		14 757
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>14 757</b>		<b>14 757</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			75 008	75 008
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>75 008</b>	<b>75 008</b>

## Amortissements des immobilisations

**Notes sur le bilan**

	<b>Au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminutions</b>	<b>A la fin de l'exercice</b>
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	563	921		1 483
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>563</b>	<b>921</b>		<b>1 483</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>563</b>	<b>921</b>		<b>1 483</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 543 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3 543	3 543	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>3 543</b>	<b>3 543</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 EURO décomposé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 144 637 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 640	5 640		
Dettes fiscales et sociales	29 072	29 072		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	109 925	109 925		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>144 637</b>	<b>144 637</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont				
(**) Dont envers les associés	109 925			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 12 425 EURO.

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 608
<b>Total</b>	<b>1 608</b>

## Attestation d'Expert Comptable

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU 2GMB relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

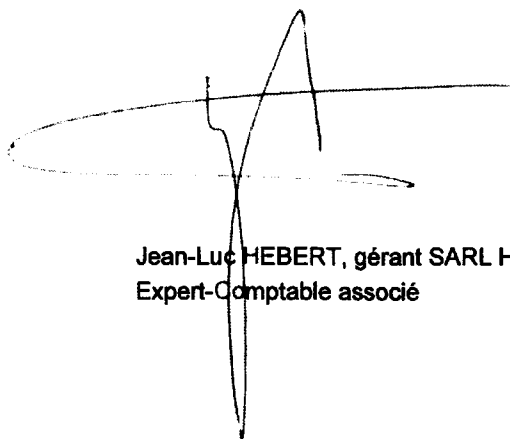
	Montants en EURO
Total bilan	713 088
Chiffre d'affaires	49 196
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>866 592</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à RENNES

Le 28/04/2022



Jean-Luc HEBERT, gérant SARL HELEOS  
Expert-Comptable associé

# **Comptes annuels**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

## **Bilan et Compte de résultat**

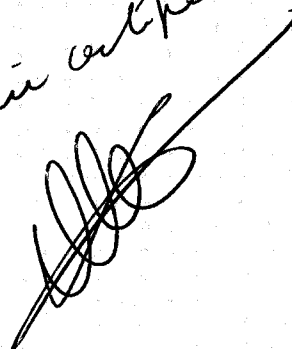
# Comptes Annuels

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

2GMB

36 boulevard de Sévigné  
35700 RENNES

*Copie certifiée conforme*



## HELEOS EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
4, allée Marie Berhaut

35000 RENNES

*10/01/2022 10h00*  
*10/01/2022 10h00*  
*10/01/2022 10h00*  
*10/01/2022 10h00*

## Sommaire

<b>Attestation d'Expert Comptable</b>	<b>1</b>
<b>Bilan et Compte de résultat</b>	<b>2</b>
Bilan	3
Compte de résultat	5
<b>Annexes</b>	<b>6</b>
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
<b>Détail des comptes</b>	<b>14</b>
Bilan détaillé	15
Compte de résultat détaillé	17
<b>Gestion</b>	<b>19</b>
Soldes intermédiaires de gestion	20
<b>Etats fiscaux</b>	<b>21</b>



2GMB

SAS au capital de 7500 Euros

Siège Social : 36 Bd de Sevigné

35700 RENNES

## PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le 28 mars 2022 à 14h00

Monsieur Guillaume Semblat, demeurant 36 bd de Sevigné 35700 RENNES, associé unique de la société 2GMB

I A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur G Semblat a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021. La société est une petite entreprise au sens de l'article L123.16 du Code du Commerce et est donc dispensée d'établir un rapport de gestion.

II – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code du Commerce
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

### PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

### DEUXIEME DECISION

L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 866 591.98 euros, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 866 591.98 euros
- Affectation à autre réserve : 541 591.98 euros
- A titre de dividendes 325 000 euros, soit 43.33 euros par action. Le dividende a déjà été mis en paiement suite à la situation du 31 oct 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3-2 du code général des impôts.



Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivantes :

- Exercice 2020 : NEANT

#### TROISIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L227-10 du code du commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

#### QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Guillaume SEMBLAT

Président & Associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Semblat', with a long horizontal stroke extending to the right.